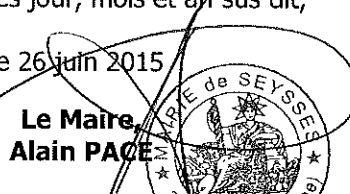


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>								
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 3 Absents : 4 Votants : 25 Pour : 25</p>	<p>L'an deux mille quinze, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 18 juin 2015</p>								
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Michel PASDELOUP à Alain PACE, Bernadette SERRES à Carine PAILLAS, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Laurent VALLET, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA</p> <p>Secrétaire de séance : Corine CORDELIER</p>									
<p>N° 4309</p> <p>OBJET :</p> <p>Eclairage public – Mise en conformité des coffrets de commande centre ville et Est</p> <div data-bbox="172 1261 528 1489" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p>REÇU LE :</p> <p style="text-align: center;">★ 30 JUIN 2015 ★</p> <p>A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MILANET</p> </div>	<p>Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 27/01/2015 concernant la mise en conformité des coffrets de commande centre ville et Est, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (5BS743) :</p> <p>Principe de réglage des horloges : extinction 30 minutes avant le lever du soleil et allumage 30 minutes après le coucher du soleil.</p> <p>1 – Remplacement complet du coffret, de la commande et pose d'une horloge astronomique neuve à régler : P14 Notre Dame, P41 Vitarelles, P57 Laviaille, P25 Tournesol, P33 Savignol, P6 Chanteclair ;</p> <p>2 – Réglage des horloges existantes dans les coffrets de commande suivants : Crèche, cde 12 Route d'Ox, P62 La Piche 2, P61 La Piche 1, P33 Savignol cde 3, P59 Eglise cde 2, P7 Galé cde 2, Parc de la Bourdette, P46 Mérigues ;</p> <p>3 – Horloges existantes à remplacer et à régler dans les coffrets de commande suivants : P1 Castelet, P88 Célien, Clos des écoles.</p> <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>➤ TVA :</td> <td style="text-align: right;">2.126 €</td> </tr> <tr> <td>➤ Part SDEHG :</td> <td style="text-align: right;">10.216 €</td> </tr> <tr> <td>➤ Part restant à la charge de la commune :</td> <td style="text-align: right;">1.706 €</td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td style="text-align: right;">14.048 €</td> </tr> </table> <p>Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le projet présenté. • S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus 	➤ TVA :	2.126 €	➤ Part SDEHG :	10.216 €	➤ Part restant à la charge de la commune :	1.706 €	Total :	14.048 €
➤ TVA :	2.126 €								
➤ Part SDEHG :	10.216 €								
➤ Part restant à la charge de la commune :	1.706 €								
Total :	14.048 €								
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 30 JUIN 2015</p> <p>Affiché le : 30 JUIN 2015</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 26 juin 2015</p> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;"> <p>Le Maire, Alain PACE</p>  </div>								